

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'AIN**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement de Bourg en Bresse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2012 a été marquée par un repli des dossiers de 7.49 %. La baisse des dépôts a été particulièrement importante au premier semestre. La fin de l'année a vu le rythme des dépôts de nouveau s'accélérer.

Les redépôts ont enregistré un repli significatif en valeur absolue et relative. Les mesures sont plus pérennes conformément à l'esprit de la loi Lagarde.

Recevabilité et orientation

Le taux de dossiers irrecevables a légèrement progressé. Le statut d'auto-entrepreneur ne permettant pas de bénéficier de la procédure de surendettement explique en partie cette augmentation. Cependant la part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables s'avère inférieure aux données régionales et nationales.

La proportion de dossiers orientés en procédure de rétablissement personnel est inférieure aux pratiques régionales et nationales respectivement de 4 et 2 points.

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

Supérieur à la moyenne régionale, le taux de solutions amiables reste stable à 25.85 %. La part des mesures imposées ou recommandées est la résultante des autres données, elle est sensiblement supérieure à la moyenne régionale et nationale.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires demeurent stables, le taux de redépôts en baisse témoigne d'une volonté de rechercher des mesures pérennes.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'AIN**

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

Afin de laisser au nouveau Juge de Bourg en Bresse le temps de s'installer dans son poste, la réunion de concertation avec les juges et les membres des greffes a été repoussée au 1^{er} février 2013.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de 20 réunions de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 3 sessions d'information, ayant rassemblé au profit de 51 travailleurs sociaux du département.

Le secrétariat a participé à 2 réunions de coordination avec la CCAPEX de l'Ain dans le but de faciliter les échanges d'informations.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Le secrétariat a assuré la formation de 10 personnes du centre d'hébergement et de réinsertion sociale la Parenthèse. Il a également animé 2 sessions pour l'ATMP regroupant 29 personnes. Enfin, il a dispensé une formation auprès de l'UDAF pour 10 de ses membres.

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

La loi sur le surendettement a été présentée à 25 élèves de l'École des Assistantes Sociales.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

La coordination entre le droit du surendettement et les dispositions relatives au logement n'est pas toujours aisée, notamment lorsqu'un protocole existe et qu'une décision d'effacement est arrêtée.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

La mise en œuvre des plans de désendettement est parfois difficile pour certains débiteurs.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

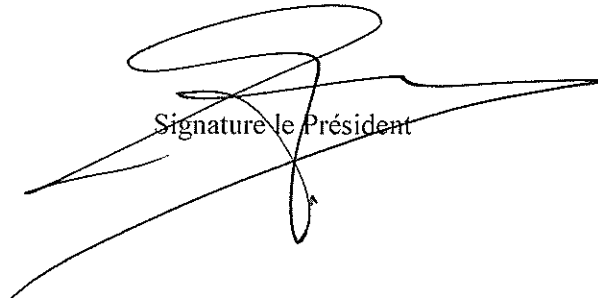
Certains créanciers demandent toujours des mensualités de contact. L'abandon de créances en fin de plan engendre encore un nombre important d'échecs.

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

Néant.

Date le 20 mars 2013

Signature le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

	année N	année N-1	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (<i>en nombre</i>)	1705	1843	-7.49
Dont proportion de redépôts (en%)	32.69%	36.30%	-3.61%
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (<i>en nombre</i>)	1622	1745	-7.05
- Dossiers recevables (1)	1528	1659	-7.90
- Dossiers irrecevables (A)	105	104	0.96
Décisions d'orientation des Commissions (<i>en nombre</i>)	1589	1758	-9.61
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	495	576	-14.06
- vers une procédure amiable	1094	1182	-7.45
Mesures de rétablissement personnel (<i>en nombre</i>) (B)	461	526	-12.36
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	446	505	-11.68
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	15	21	-28.57
Phase amiable (<i>en nombre</i>)	1111	1135	-2.11
- Plans conventionnels conclus (C)	470	479	-1.88
- Constats de non accord entérinés	641	656	-2.29
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (<i>en nombre</i>)	596	609	-2.13
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (<i>en nombre</i>) (D)	600	563	6.57
- Mesures imposées élaborées	359	329	9.12
- Mesures recommandées élaborées	241	234	2.99
dont mesures de suspension d'exigibilité	205	200	2.50
Dossiers clôturés toutes phases (<i>en nombre</i>) (E)	176	199	-11.56
Autres sorties	6	19	-68.42
Dossiers traités par les Commissions (<i>en nombre</i>) (A+B+C+D+E)	1818	1890	-3.81
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (<i>en nombre</i>)	14	16	-12.50
Recommandations homologuées par les juges (<i>en nombre</i>)	666	620	7.42

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	9.63	10.33	12.35
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	25.58	29.49	27.40
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	25.85	24.97	28.48
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	33.00	28.37	24.44
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	5.94	6.85	7.33
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	6.47	5.97	7.14

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2012 - données de la région

Type de dettes	Encours des dettes (en millions €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	480,08	15549	81697	79,50	30875,21	93,44	5,25
<i>Dont Autres dettes financières</i>	14,33	9684	12402	2,37	1479,76	58,20	1,28
<i>Dont Dettes financières consommation</i>	325,79	14646	67032	53,95	22244,27	88,02	4,58
<i>Dont Dettes financières immobilières</i>	139,96	1250	2263	23,18	111967,31	7,51	1,81
Dettes de charges courantes	61,57	12977	48745	10,20	4744,82	77,99	3,76
Autres dettes	62,22	8829	19978	10,30	7046,69	53,06	2,26
Endettement global	603,87	16640	150420	100,00	36290,11	100,00	9,04

Année 2012 - données de la commission

Type de dettes	Encours des dettes (en millions €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	48,09	1400	7122,00	79,12	34348,71	91,62	5,09
<i>Dont Autres dettes financières</i>	1,34	911	1159,00	2,20	1466,61	59,62	1,27
<i>Dont Dettes financières consommation</i>	28,25	1315	5665,00	46,49	21485,23	86,06	4,31
<i>Dont Dettes financières immobilières</i>	18,50	151	298,00	30,44	122510,24	9,88	1,97
Dettes de charges courantes	6,26	1238	4927,00	10,30	5056,00	81,02	3,98
Autres dettes	6,43	842	1927,00	10,58	7636,70	55,10	2,29
Endettement global	60,78	1528	13976,00	100,00	39775,94	100,00	9,15